

publica



# La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N°2 – 2019



# Contenu

- 02 Éditorial
- 03 Gros plan sur...
- 06 Au fait, connaissez-vous...?
- 11 Quand je serai à la retraite...
- 12 Contact/ Impressum

## PUBLICA vous informe

- 05 Concernant votre déclaration d'impôt
- 05 Dates de versement des rentes de PUBLICA
- 07 Améliorez vos futures prestations!
- 09 Prestations de prévoyance et partenariat de vie
- 09 La raison d'être du certificat de vie
- 10 Séminaires sur la prévoyance
- 10 Toutes nos félicitations!
- 10 Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année
- 12 PUBLICA est à votre service.



### Responsabilité individuelle

Connaissez-vous l'article 6 de la Constitution fédérale? Il contient cette phrase remarquable: «Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'État et de la société». J'y pense souvent, car elle m'invite – elle nous invite – à apporter notre pierre à l'édifice «selon nos forces». Je veux dire par là que la recherche de l'équilibre entre ce que chacun peut apporter à la société et ce que chacun reçoit de l'État est une tâche plus que jamais actuelle et difficile. Où s'arrête la responsabilité individuelle et où les règles de l'État doivent-elles intervenir? Toute société doit se poser régulièrement ces questions et y trouver des réponses. De par votre profession, vous tous, chers assurés et bénéficiaires de rentes de PUBLICA, œuvrez – ou avez œuvré – dans l'intérêt général; en cela, votre rôle est à mes yeux exemplaire eu égard à l'article 6 de la Constitution.

La législation relative à la prévoyance professionnelle et les caisses de pensions tentent, elles aussi, de concilier l'individualité et la collectivité. Quelles solidarités sont désirables? Lesquelles ne le sont pas? Par exemple, le taux de conversion doit-il être le même pour les personnes célibataires et pour les personnes mariées? Ou encore faut-il, outre les options offertes au niveau de l'épargne vieillesse et du retrait du capital, prévoir des possibilités de choix supplémentaires, au niveau des prestations de survivants par exemple? Toute médaille a son revers. Ainsi, si une liberté de choix accrue satisfait les besoins individuels des assurés, c'est souvent au détriment de la solidarité et de la collectivité, avec des conséquences financières pour certaines catégories de personnes. Qu'est-ce qui est prioritaire et quand? Autant de questions qui supposent un réajustement régulier des plans de prévoyance fondé sur la responsabilité individuelle, dans les limites définies avec les partenaires sociaux.

Du reste, s'agissant de responsabilité individuelle, les organes de PUBLICA, après avoir soigneusement examiné la question des placements durables et responsables, ont intégré l'analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le processus de placement. Non par opportunité politique, mais dans le dessein d'accomplir au mieux la mission qui nous incombe: assurer la pérennité des rentes, y compris pour les générations futures. Vous en saurez plus à la rubrique «Gros plan sur...» en page 3.

L'Avent arrive à point nommé pour que, chacun à notre niveau, nous nous interroguions sur notre engagement au service de la société et éventuellement l'intensifions, sans pour autant négliger notre propre prévoyance qui, comme chacun sait, ne revêt pas seulement une dimension financière, mais englobe également la santé, le mental et le social. Je vous souhaite une très belle période de l'Avent, de joyeuses fêtes et une année 2020 engagée.

Dieter Stohler  
Directeur de PUBLICA

# Les stratégies de développement durable dans la gestion de fortune

Deuxième épisode de notre série: les critères ESG



Image d'illustration

Le développement durable est un mot-clé dans la recherche de réponses efficaces aux enjeux sociétaux les plus pressants. Il s'appli-

que aussi bien au microcosme d'un particulier qu'au macrocosme d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, et convient donc tout autant à l'univers de l'investisseur institutionnel. Mais quelle forme prend concrètement l'action durable dans la gestion de fortune? Existe-il des stratégies de développement durable taillées pour les caisses de pensions? Et par quelles mesures se concrétisent les actes durables de PUBLICA?

Dans cette édition de notre magazine clients et dans les numéros à suivre, nous souhaitons vous donner des exemples concrets de la manière dont PUBLICA envisage et applique une gestion durable de la fortune. Vous découvrirez combien PUBLICA s'attache à déployer à grande échelle son mandat légal en faisant sienne une approche de développement aussi durable que possible. Dans notre série, gros plan cette fois sur les critères ESG.

## Développement durable et intégration des critères ESG

Dans la finance aujourd'hui, qui dit développement durable, dit critères ESG. Mais que se cache-t-il derrière ces trois lettres E, S et G, et quelle importance ont-elles pour l'investisseur qu'est PUBLICA?

ESG est le sigle anglais utilisé pour Environment (environnement), Social (société)

et Governance (conduite d'entreprise). La notion de critères ESG renvoie donc aux aspects non financiers qui peuvent néanmoins avoir, pour les entreprises et pour les investisseurs, une réelle portée financière. Et bien que l'expression en elle-même soit relativement récente, les entreprises et les investisseurs savent depuis longtemps à quel principe elle se réfère: une analyse qui se limiterait à l'examen des rapports financiers n'offrirait qu'une vision incomplète des chances et des risques qui attendent une entreprise. Pour assurer leur succès à long terme, les entreprises ont également besoin de personnel qualifié, de ressources énergétiques fiables et de partenaires commerciaux dignes de confiance (fournisseurs et clients finaux). Tous ces facteurs ont une influence directe sur les revenus, les charges et les coûts du capital de l'entreprise.

## Critères environnementaux

Les entreprises qui font un usage économe des ressources naturelles nécessaires à leur processus de production ne présentent pas seulement des dépenses énergétiques plus basses, mais aussi des risques de dommages plus faibles. Une étude reconnue arrive à la conclusion qu'une bonne gestion de l'énergie, de l'eau et des eaux usées est un facteur déterminant pour les affaires de toute entreprise opérant dans les secteurs de la santé, des technologies, des télécommunications et de l'industrie. Les

actions des entreprises qui sont meilleures que leurs concurrents dans la gestion de ces aspects génèrent en moyenne un rende-

ment plus élevé que les sociétés qui s'avèrent moins efficaces en comparaison. PUBLICA a donné mandat à son conseiller externe en droits de vote pour aborder la question de l'efficacité énergétique avec les entreprises suisses dont PUBLICA détient des parts, en vue d'inciter ces entreprises à améliorer leur performance en matière de développement durable.

## Critères sociaux

Dans les secteurs miniers et textiles ou dans l'industrie du tabac et de l'alimentation, ce sont avant tout la sécurité et les bonnes conditions de travail qui jouent un rôle central. Les entreprises qui ont recours au travail des enfants ou qui font preuve de négligence en matière de sécurité s'exposent à de fortes amendes et à la vindicte publique. Leur attitude leur vaut d'être considérées d'un œil critique par les investisseurs responsables comme PUBLICA, qui vont, si nécessaire, jusqu'à les éviter. PUBLICA a ainsi chargé l'Association suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR, d'analyser l'ensemble du portefeuille d'actions et d'emprunts d'entreprises de PUBLICA afin de repérer toute violation systématique de lois et entamer un dialogue avec les entreprises jugées «critiques». La cession des parts de ces entreprises n'est toutefois envisagée que si le dialogue n'a pas engendré d'amélioration et qu'il n'a donc pas été possible de réduire le risque financier.



Image d'illustration





### Critères liés à la conduite des entreprises

Une bonne gouvernance d'entreprise est dans l'intérêt des investisseurs à long terme, dont PUBLICA. Entre autres, elle implique une composition équilibrée des conseils d'administration, qui doivent également avoir une taille appropriée, et présuppose de séparer les pouvoirs pour prévenir les potentiels conflits d'intérêts et d'instaurer un système de rémunération transparent et compréhensible pour le plus haut niveau de conduite. PUBLICA prend position sur chacun de ces points lors des assemblées générales annuelles des entreprises suisses en exerçant systématiquement ses droits de vote.

### Illustration avec le rapport de gestion

Comme les explications précédentes le montrent, les critères ESG portent sur des faits qui ont une incidence sur les affaires et donnent des indications sur le succès ou l'échec prévisible d'une entreprise. Bien que, répétons-le, cette démarche ne soit pas nouvelle, la disponibilité et la qualité des informations qui la sous-tendent n'ont cessé de s'améliorer au cours des dernières années. Les rapports de gestion d'ABB en offrent un exemple particulièrement parlant. En l'an 2000, le rapport de gestion (en version anglaise) comportait 122 pages dont 55 étaient consacrées aux comptes annuels et aux informations relatives aux différents postes. En 2018, le même rapport de gestion a presque doublé de volume, avec 242 pages dont 23 traitent de la rémunération, 162 des états financiers et 19 de la gouvernance d'entreprise. Pour exploiter ce flot d'informations aussi efficacement que possible, des prestataires spécialistes des notations ESG, comme Sustainalytics, MSCI ou Inrate, ont développé des processus et des méthodes qui leur permettent de repérer dans les rapports de gestion des entreprises les données en lien avec les aspects ESG et de les intégrer à leurs systèmes d'évaluation, après les avoir croisées avec les informations publiées sur les réseaux sociaux. Les nouvelles technologies comme le Big Data ou l'intelligence artificielle aident ces prestataires de notations à optimiser constamment leur performance.

En un mot, les investisseurs ont donc tout intérêt à suivre l'évolution des aspects ESG et à les intégrer dans l'analyse des entreprises.



## Concernant votre déclaration d'impôt

PUBLICA vous enverra en janvier 2020 l'attestation de rentes dont vous avez besoin pour remplir votre déclaration d'impôt.



## Dates de versement des rentes de PUBLICA

Le versement des rentes ne subira aucun changement: les prestations seront toujours portées au crédit du compte bancaire ou postal des bénéficiaires de rentes ayants droit au plus tard le 10 du mois.



## Rachats d'ici fin 2019

Attention, il y a un nouveau processus: veuillez en tenir compte! Il est décrit plus en détail dans l'article en page 7.



# Stefan Meierhans

## Surveillant des prix



Stefan Meierhans

### À quoi ressemble votre poste de travail?

J'ai un bureau tout ce qu'il y a de plus normal avec de nombreux rangements pour les dossiers, un ordinateur portable avec deux écrans pour avoir en parallèle les documents Word et Excel et une table

pour les entretiens. Le tout n'est pas vraiment spectaculaire, si ce n'est l'emplacement: mon bureau est au cœur du quartier bernois de Kirchenfeld, près de l'Aar, du zoo et à deux pas de l'école de mes enfants. Tous les jeudis, mes filles viennent ainsi me rejoindre au bureau et nous prenons le repas de midi ensemble à la cafétéria. Une qualité de vie que j'apprécie énormément.

### Depuis quand travaillez-vous comme surveillant des prix et pour quelles raisons?

J'ai pris mes fonctions en octobre 2008. Ce qui m'a particulièrement attiré vers ce poste, c'est la possibilité de pouvoir et de devoir faire des choses qui ont un effet direct pour les consommateurs et consommatrices, par exemple empêcher les hausses de tarifs dans les transports en commun ou veiller à ce que certains homes n'alourdissent pas outre mesure la

facture des seniors. Je trouve aussi intéressant de pouvoir agir directement à la source, au moment de la décision, par exemple lorsqu'on initie une nouvelle loi ou ordonnance. J'imagine que je tiens un peu du saint-bernard, mais pour moi, aider les gens est porteur de sens et gratifiant.

### Comment expliquez-vous ce que vous faites à vos enfants?

Je leur explique que s'il n'y avait plus qu'une seule marque de vélo en Suisse, je veillerais à ce qu'elle ne devienne pas hors de prix. Mais que tant qu'ils ont le choix entre plusieurs marques de vélos, c'est à eux de prendre la bonne décision. Si cela venait à changer, alors je sortirais crayon et calculatrice et je vérifierais que personne n'ait à payer de prix fantaisistes.

### À quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

Je suis maintenant l'heureux propriétaire d'un

vélo électrique. J'arrive donc à me rendre partout où je dois, en gardant ma bonne humeur et sans mouiller la chemise. Une belle invention! Que je ne rajeunis pas, je le mesure aussi à l'aune de mes enfants: alors qu'il n'y a pas si longtemps encore Elsa de la Reine des neiges était leur idole, au-

jourd'hui rien ne vaut Radio Energy. Et mon rôle à cet égard se cantonne à tourner le bouton du volume vers la gauche.

### Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

Sur ce point, je suis plutôt conservateur. Je mise sur l'AVS et ma caisse de pensions et j'essaie aussi d'épargner un peu, mais sans exagérer. Je préfère essayer de trouver un équilibre entre vivre et consommer «ici et maintenant» et constituer ma prévoyance pour la vieillesse. Comme tout le monde, j'espère naturellement que j'aurai la chance d'être en bonne santé pour profiter pleinement de ma retraite, mais je ne suis pas vraiment un adepte des phrases du genre: «Quand je serai à la retraite, je ferai...».

# Améliorez vos futures prestations!

Les rachats et les cotisations d'épargne volontaires/supplémentaires sont les deux moyens dont disposent les personnes assurées pour améliorer les prestations qui leur seront versées dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier et optimiser, par là même, leurs impôts. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur [publica.ch](http://publica.ch).

Comme la plupart des personnes assurées se penchent sur ces questions plutôt en fin d'année, nous croyons utile de vous informer, dès à présent, des démarches à entreprendre si vous souhaitez exploiter l'une ou l'autre de ces possibilités.

## Rachat

Un rachat consiste à verser à une date de votre choix un montant à PUBLICA. Pour ce faire, il est absolument impératif d'utiliser le bulletin de versement délivré par PUBLICA. Pour obtenir ce bulletin de versement, vous devez au préalable remplir le formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», qui permet à PUBLICA d'établir si vous avez une lacune de couverture et si vous remplissez bien toutes les conditions prévues par le droit de la prévoyance. Dans tous les cas, il convient de vérifier si un rachat est effectivement possible et, le cas échéant, à quelle hauteur. Chez PUBLICA, les rachats effectués, intérêts compris, sont intégralement pris en compte dans le calcul des prestations de vieillesse et partiellement dans celui des prestations d'invalidité et de survivants.

## Cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires

Les cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires sont des déductions opérées chaque mois sur votre salaire, au profit de votre prévoyance vieillesse. Le montant des déductions possibles<sup>1</sup> et les délais que vous devez respecter sont définis dans votre règlement de prévoyance. Les cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires, intérêts compris, sont intégralement prises en compte dans le calcul de la rente de vieillesse. En cas d'invalidité, l'avoire ainsi épargné est soit versé sous forme d'indemnité unique en capital à la personne présentant une invalidité totale ou partielle, soit immobilisé en vue de l'augmentation de sa future rente de vieillesse. Lorsque l'avoire est restitué à des survivants ayants droit, il l'est

toujours sous forme d'indemnité unique en capital. Si vous souhaitez verser des cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires, veuillez vous adresser à votre service du personnel.

## Nous vous invitons à inclure les éléments suivants dans votre réflexion:

- Rachats et cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires n'ont aucun effet sur d'éventuels versements dans le cadre du 3<sup>e</sup> pilier.
- Rachats et cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires sont déductibles du revenu imposable. En cas de rachats, des attestations fiscales sont délivrées. Quant aux cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires, elles figurent sur les certificats de salaire.
- Le taux d'intérêt applicable aux rachats et cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires est le même que celui servant à rémunérer le reste de votre avoir de prévoyance.

## Rachat d'ici fin 2019

1. Si vous avez décidé d'effectuer un rachat, il vous faut, avant même d'effectuer votre versement, envoyer à PUBLICA le formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», dûment complété et signé. PUBLICA en a besoin pour se conformer aux dispositions légales applicables. Vous trouverez ce formulaire sur [publica.ch](http://publica.ch), à la rubrique Sélectionnez votre caisse de prévoyance › La prévoyance, thème par thème › Rachat. Si vous préférez, votre interlocuteur ou interlocutrice chez PUBLICA peut également vous l'envoyer.
2. PUBLICA vous adresse ensuite une offre de rachat, accompagnée du bulletin de versement à utiliser pour ce rachat. Notez qu'à chaque nouveau rachat, il vous faut impérativement un nouveau bulletin de versement, doté d'un autre numéro de référence.

3. Vous devez ensuite procéder au versement avant le **16 décembre 2019**, au plus tard. La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2019 pour les paiements (les rachats) qui lui parviendraient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus.

**Remarque importante:** utilisez uniquement le bulletin de versement que PUBLICA vous a adressé pour ce rachat en particulier.



## Vous avez des questions?

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en savoir plus.

Pour trouver le nom de la personne en charge de votre suivi chez PUBLICA, sélectionnez votre caisse de prévoyance sur notre site [publica.ch](http://publica.ch), puis rendez-vous à la rubrique «Votre interlocuteur».

<sup>1</sup> Veuillez noter que diverses caisses de prévoyance ont modifié les taux d'épargne volontaire/ supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.







# Prestations de prévoyance et partenariat de vie



À l'évidence, le partenariat de vie ne cesse de gagner en importance par rapport au mariage et au partenariat enregistré. Par partenariat de vie, on entend une communauté de vie, comparable au mariage, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe qui ne sont ni mariées, ni liées par un partenariat enregistré.

Un éventuel droit à des prestations de prévoyance présuppose en outre que l'original d'un contrat de partenariat dûment signé par les deux partenaires nous ait été remis du vivant de la personne assurée. La rente de partenaire est calculée de la même manière que la rente de viduité.

Si la personne assurée vient à décéder, son ou sa partenaire a droit à une rente de partenaire dans les cas suivants:

- il ou elle a au moins 40 ans et a partagé la vie de la personne assurée de manière ininterrompue au minimum pendant les cinq dernières années qui ont précédé le décès de cette dernière;
- il ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant droit à une rente d'orphelin.



## Plus d'informations sur

[publica.ch](http://publica.ch) › Sélectionnez votre caisse de prévoyance › La prévoyance, thème par thème › Entrée › Notice explicative «Droit à la rente de partenaire, y compris contrat»

[publica.ch](http://publica.ch) › Sélectionnez votre caisse de prévoyance › Aperçu: bases légales/ règlement de prévoyance



## La raison d'être du certificat de vie

À chaque rente correspond un droit personnel qui n'est pas transmissible. Pour garantir qu'après un décès, une rente ne continue pas à être versée à une personne qui n'y a pas droit, PUBLICA est dans l'obligation d'exiger périodiquement un certificat de vie de ses bénéficiaires de rentes. Croyez bien que nous n'effectuons pas cette démarche par plaisir: néanmoins, en remplissant ce qui constitue pour nous un devoir de diligence vis-à-vis des fonds qui nous ont été confiés par les personnes que nous assurons, nous agissons précisément dans votre intérêt.

Nous vous remercions de bien vouloir accueillir cette mesure avec compréhension et de nous faire parvenir les documents exigés dans les délais.

# Séminaires sur la prévoyance

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe.

S'y retrouver et prendre les bonnes décisions au bon moment n'est pas toujours facile.

C'est avec plaisir que nous vous proposons notre aide.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



## Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous trouverez la description détaillée et la date des prochains séminaires ainsi que les conditions de participation sur [publica.ch](http://publica.ch) ›  
Sélectionnez votre caisse de prévoyance ›  
Cours.

Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.

# Toutes nos félicitations!

Depuis 2007, PUBLICA forme des jeunes au terme de leur scolarité au métier d'employé de commerce, dans le domaine Service et administration. La matière «Connaissances de la branche de la prévoyance professionnelle» est enseignée en collaboration étroite avec sept autres caisses de pensions bernoises, sous la forme de modules communs.

Cet été, deux jeunes femmes sont parvenues à décrocher leur diplôme de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle. Nous félicitons Özge Göl pour l'obtention de son diplôme de fin d'apprentissage avec le profil M et Vanessa Ritter, pour sa maturité professionnelle BM2. Nous leur adressons tous nos vœux pour l'avenir et espérons que les compétences et l'expérience acquises chez PUBLICA leur ouvriront la voie à d'autres succès professionnels.



Vous trouverez des informations sur les places d'apprentissage chez PUBLICA sous [publica.ch](http://publica.ch) ›  
Qui sommes-nous? › Travailler pour PUBLICA ›  
Places d'apprentissage.



Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année

PUBLICA est fermée du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 compris.

Nous serons de nouveau à votre disposition à partir du lundi 6 janvier de la nouvelle année.



# Fabio-Mario Balzan

## Administration fédérale des douanes Section Antifraude douanière



Fabio-Mario Balzan

Depuis peu, on me demande de plus en plus souvent combien de temps je dois encore travailler avant d'être à la retraite. Au début, cela m'a un peu agacé que mes proches, mes amis, mes collègues ou encore mes connaissances me posent

cette question. Maintenant, j'ai une autre vision des choses. Bien que je me sente en parfaite santé pour mes 59 ans et que j'aie toujours autant d'intérêt pour mon travail de juriste au sein de l'Administration fédérale des douanes à Berne, j'ai bien été forcé d'admettre que mon activité professionnelle actuelle allait toucher à sa fin dans quelques années.

Depuis plus de 30 ans, je partage cette passion du droit avec mon épouse, elle-même juriste indépendante dans le domaine des assurances sociales à Lugano. Ensemble, nous avons déjà commencé à faire des projets pour l'après. En fait, j'appréhende, une fois à la retraite, de ne plus être dans la course, de perdre le contact avec les actifs et donc de ne plus être légitime

pour avoir mon mot à dire. Mais peut-être dois-je concéder que cette angoisse trahit bien plus la peur de la finitude de l'existence et donc la peur de ma propre mort.

Comme réconfort appréciable en cette période transitoire vers cette nouvelle étape qui approche à grand pas, je trouve indispensable de s'attacher aux questions philosophiques existentielles. Car seules la philosophie et la sagesse qu'elle confère permettent à l'homme de mener une vie pleine et de considérer les aléas quotidiens, parfois lourds à porter, avec un certain détachement. Personnellement, j'ai fait mienne la sentence de Bouddha, «ce que tu penses, tu le deviens».

Outre la santé de l'esprit, il est essentiel pour moi, l'âge avançant, de veiller également à ma forme physique. Pour peu qu'on ait un peu de chance côté santé, il faut apporter un soin attentif à ces deux dimensions, que ce soit d'ailleurs

avant ou après la retraite, afin de profiter pleinement de la vie. Aussi, retraité, je ne m'imaginais pas seulement me retirer à Lugano pour dévorer ma littérature préférée, mais bien aussi pour m'adonner à diverses activités sportives dans les montagnes du Tessin et d'Engadine, naviguer à l'occasion sur le lac de Lugano et m'occuper de la conception de mon jardin.

Enfin, mais tout aussi, voire plus important, je souhaite partager tout cela avec ma famille, mais surtout avec mon épouse.



## PUBLICA est à votre service.

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat de prévoyance ou votre attestation de rentes (voir contact) et sur [publica.ch](http://publica.ch), à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Nous sommes également à votre disposition si vous préférez nous rencontrer pour un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous, par e-mail ou par téléphone, suffisamment à l'avance, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Le vendredi: de 08h00 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00

### Impressum

#### Éditrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

#### Rédaction

Ursina Barandun  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
[ursina.barandun@publica.ch](mailto:ursina.barandun@publica.ch)

#### Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

#### Création de la mise en page

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

#### Mise en page du numéro

mengis media, Viège

#### Crédit photographique

Shutterstock  
Beat Schweizer  
Ruben Wyttenbach

#### Traduction

Marie Duisit (français); Silena Bertolino (italien)  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

#### Impression

Swissprinters AG, Zofingue

#### Tirage

Exemplaires en allemand: 35 000; en français: 9 000; en italien: 2 600  
ISSN 2296-6617  
Magazine semestriel  
Berne, novembre 2019

#### Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne  
T +41 (0)58 485 21 11  
F +41 (0)58 485 21 13  
[info@publica.ch](mailto:info@publica.ch)  
[publica.ch](http://publica.ch)